

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0265**

commune (s) :

objet : Acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux -  
Résiliation du marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1<sup>er</sup> septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

**Bureau du 8 septembre 2008****Décision n° B-2008-0265**

objet : **Acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux - Résiliation du marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération d'acquisition d'équipements et de réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux a été lancée par la décision du Bureau n° B-2006-4009 du 27 février 2006.

Le marché n° 061 920 E en cours a été conclu en novembre 2006 avec un titulaire, pour une durée ferme de trois ans, avec un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché ce qui devait normalement suffire pour assurer nos besoins d'acquisitions d'équipements réseaux.

Lors de la préparation de cette procédure, à la fin 2005, il était prévu un montant maximum du marché assez faible pour un renouvellement progressif des équipements de réseaux.

Les besoins de nouvelles fonctionnalités (téléphonie sur internet protocole (IP), débits plus importants, etc.), les contraintes techniques d'intégration des nouveaux équipements ont incité à provoquer un renouvellement global de tous ces matériels. De plus, il a été pris en compte de nouveaux besoins qui n'avaient pas été identifiés pendant la préparation de la procédure. Par conséquent, il est prévu d'atteindre plus rapidement le montant maximum du marché. Afin de faire face aux besoins et d'assurer la continuité du service public, un marché à procédure adaptée a été relancé pour un montant maximum de 200 000 € HT et pour une durée de deux ans ferme.

En conséquence, le montant du marché passé en novembre 2006 jusqu'en novembre 2009 avec la société Telindus et qui s'élève à 400 000 € HT ayant été atteint, il convient de résilier ledit marché.

Le présent rapport a donc pour objet la résiliation du marché-acquisition d'équipements et réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**Approuve** la résiliation du marché d'acquisition d'équipements et de réalisation de prestations complémentaires pour l'infrastructure réseaux passé avec la société Telindus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.**